

BILAN DE COMPETENCES PROFESSIONNEL

Présentation

Le bilan de compétence professionnelle est une prestation d'accompagnement qui est ouverte aux salariés souhaitant prendre du recul sur leur métier ou leur contexte d'emploi actuel, afin de déterminer les actions à entreprendre pour mieux orienter et piloter l'évolution de leur parcours professionnel.

Objectifs

- ✓ **Renforcer** sa qualification et d 'élever son niveau de professionnalisation dans son métier « actuel »,
- ✓ **Anticiper et de préparer** une réorientation professionnelle vers un autre métier

Public

- Tous les salariés peuvent présenter, à leur initiative, une demande pour bénéficier d'un bilan de compétences,
- Demandeurs d'emploi,
- Dirigeant d'entreprises.

Déroulement

Pour toute demande de bilan de compétences, nous réalisons au préalable un entretien téléphonique ou/et un rendez-vous en face à face. A l'issue de cet échange, un programme détaillé vous sera transmis.

Procédure

Le bilan a été rendu **éligible au CPF**, vous pouvez faire la **demande** directement auprès de votre **Compte Personnel de Formation**.

Pour **les intermittents du spectacle**, veuillez vous rapprocher de **l'Afdas**.

Si vous êtes **salariés**, vous pouvez faire une demande à votre employeur.

Le bilan de compétences peut-être financé par le **Plan de formation de l'entreprise**.

France Travail (Pôle Emploi) finance également le bilan de compétences (sous conditions).

La durée d'un bilan est de 24 heures. Il peut être réalisé en présentiel et distanciel.

Informations complémentaires

Contactez-nous directement : **06 09 26 85 87 / m.saintcyr@cref.asso.fr**
CREF – 19, rue Jean Bourgey – 69100 Villeurbanne

Notre équipe traitera votre demande dans un délai maximal de **5 jours ouvrés**.